

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL**

**21 SEPTEMBRE 2020**  
**8H00**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 21 septembre 2020, de manière virtuelle à l'hôtel de Ville situé au 50 Westminster S.

Présents:           Maire:           Monsieur Beny Masella  
                  Conseillers:   Madame Elizabeth Ulin           Siège 2  
  Madame Maria Torres           Siège 4

Absents:           Conseillers:   Monsieur Dino Mazzone       Siège 1  
  Madame Colleen Feeney       Siège 3

Aussi présent:   Maître Raffaella Di Stasio, Directrice générale  
  Assistante greffière

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.  
Maître Raffaella Di Stasio, à titre d'assistante greffière, a agi comme secrétaire de la séance.

Aucune personne n'y assistait.

**NOTE** Cette séance du Conseil fût tenue à huis clos et les membres du Conseil y assistaient de manière virtuelle conformément à l'arrêté ministériel no 2020-029 du 26 avril 2020 du Ministère de la santé et des services sociaux (page 2, dernier paragraphe).

**1. Ouverture de la séance**

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20200921-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 8h40.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du lundi 21 septembre 2020 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20200921-002

**3. Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Demande de subvention**

ATTENDU que le Programme de gestion des actifs municipaux est administré par la FCM avec des fonds provenant du gouvernement du Canada;

ATTENDU que ce programme est mis en œuvre en partenariat avec les associations municipales et provinciales ainsi qu'avec d'autres intervenants clés qui soutiennent l'amélioration des pratiques municipales de gestion des actifs;

ATTENDU que la gestion des actifs exige une approche globale et intégrée en matière d'infrastructures communautaires, et cette approche comprend l'analyse de tous les facteurs pertinents, tels que les coûts d'acquisition, de remplacement ou d'entretien continu ainsi que les incidences sociales et communautaires;

ATTENDU que l'objectif du programme est d'aider les municipalités à donner aux résidents les services dont ils ont besoin à un coût acceptable;

ATTENDU que la clé d'une gestion des actifs efficace repose principalement sur l'accès à des données pertinentes, exactes et récentes;

ATTENDU les retombées très bénéfiques pour la ville découlant de la production d'un bilan de santé des bâtiments municipaux et de la définition de la gouvernance de la gestion des actifs bâtiments rendus possibles grâce au Programme de gestion des actifs municipaux de la FCM (référence : *Résolution n° 20181022-003*);

ATTENDU que la FCM poursuit ses efforts pour atteindre les plus hauts standards de gouvernance pour les municipalités en matière de gestion d'actifs et ainsi, leur permet d'accélérer la réalisation de projet structurant favorisant cet objectif ;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Beny Masella, maire, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que la Ville de Montréal-Ouest présente une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la FCM pour la mise à niveau de ses connaissances et des données d'inventaire et financières de ses actifs afin d'établir un diagnostic de sa flotte de véhicules.

Que la Ville s'engage à mener les activités suivantes pour les fins du projet soumis dans le cadre de ce programme afin d'améliorer son propre programme de gestion des actifs:

- élaborer un plan de gestion des actifs véhiculaires ;
- collecter les données et produire un rapport lié à ces actifs;
- former ses employés en matière de gestion des actifs véhiculaires.

Que la Ville s'engage aussi à consacrer une somme n'excédant pas 46 000 \$, étant entendu que la subvention de la FCM remboursera 80% des coûts admissibles dudit projet,

Que la Directrice générale soit autorisée à signer tous les documents requis aux fins de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20200921-003

#### **4. Période de questions du public**

La période de questions du public n'a pu être tenue puisque la séance du Conseil se tenait à huis clos en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-029 précité.

#### **5. Levée de la séance**

À 8h46, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20200921-004

---

Beny Masella  
Maire

---

Me Raffaella Di Stasio  
Assistante greffière

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20200921*